Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 91 (1962)

Heft: 4

Rubrik: Avis et communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Examens pour l'obtention du brevet en 1962

Vu le Règlement des examens pour l'obtention du Brevet de capacité pour l'enseignement primaire du 22 août 1948 et les décisions de la Commission cantonale des Etudes des 12 mai 1958, 20 juillet 1959 et 29 novembre 1960 :

I. Les examens de Brevet *Ire Série* auront lieu :

A. Pour les *Candidats :* à l'Ecole normale des instituteurs de Fribourg, le jeudi 5 juillet 1962.

B. Pour les *Candidates :*

- Gymnastique, à la Halle de la Vignettaz, à Fribourg, le mercredi 6 juin et le samedi 9 juin 1962.
- Branches de formation générale, à l'Ecole secondaire de jeunes filles de Fribourg (Gambach), les 4 et 5 juillet 1962.

II. Les examens de Brevet *IIe Série* auront lieu, sauf exceptions indiquées ci-dessous :

- Pour les *Candidats :* à l'Ecole normale des instituteurs de Fribourg.
- Pour les *Candidates :* à l'Ecole secondaire de jeunes filles de Fribourg.

1. *Epreuves écrites :* les 4, 5 et 6 juin 1962.

2. *Epreuves orales :*

- Pour les Candidats : les 6 et 7 juillet 1962.
- Pour les Candidates : les 6, 7, et 9 juillet 1962.

3. *Examens de gymnastique :*

- Pour les Candidats : le mercredi 4 juillet 1962.
- Pour les Candidates : le samedi 16 juin 1962 (Halle de la Vignettaz).

4. *Examens de cuisine*, dans les Instituts ci-après désignés :

- Providence, Fribourg, le lundi 18 juin à 15 h., pour les élèves de la Providence de Fribourg et de Sainte-Croix, de Bulle.
- Sainte-Agnès, Fribourg, le mardi 19 juin, à 15 h.

– Sacré-Cœur, Estavayer-le-Lac, le samedi 23 juin, à 15 h.
– Ecole secondaire de Fribourg, le mardi 26 juin, à 8 h.

5. *Examens de coupe-confection-raccommodage:* les mercredi 27 juin et jeudi 28 juin, par groupes de quinze candidates par demi-journée.

N. B. – Les listes des candidats devront être transmises par les Ecoles Normales à la Direction de l'Instruction publique pour le 1er mai 1962. (Pour les candidats de Ire Série, indiquer très exactement les noms et prénoms, la date de naissance, l'origine et le domicile.)

– Le tableau des notes de classe sera remis pour le 1er juin 1962 au plus tard, à la Direction de l'Instruction publique.
– La finance d'inscription, fixée à 40 fr. est à acquitter pour le 1er juin 1962, au compte de chèques postaux IIa 32, Direction de l'Instruction publique, Fribourg.

Les autres indications pratiques pour les diverses épreuves seront communiquées par circulaires en temps opportun.

*

Voici quelques précisions concernant le programme limité de cette année :

1. Instruction religieuse

A. *Religion:* La grâce – les sacrements – la prière – le culte public (liturgie).

B. *Histoire de la Religion:* Les Evangiles, la vie et l'enseignement de Jésus – L'Histoire de l'Eglise à partir du XVIe siècle.

2. Pédagogie

Il est prévu un examen écrit de psychologie combiné avec un examen de pédagogie théorique, de méthodologie ou d'hygiène scolaire.

3. Langue maternelle

Candidats de langue française

– *Histoire de la littérature:* Le moyen âge (L'épopée : La Chanson de Roland, Tristan et Iseut, Villon) – La Renaissance : Ronsard et la Pléiade – La préciosité – Molière, Racine, Pascal, La Fontaine, Mme de Sévigné, La Bruyère – Rousseau – Les caractères du romantisme – Hugo, Vigny – Le réalisme : Flaubert – Hérédia.

Candidats de langue allemande

- *Literatur:* Ritterdichtung : Wolfram von Eschenbach – Das Volkslied – Aufklärung und Sturm und Drang – Friedrich Schiller – Romantik : Josef von Eichendorff – Realismus : C. F. Meyer – Annette von Droste-Hülshoff – Adalbert Stifter – Naturalismus : Gerhart Hauptmann. – Hugo von Hofmannsthal – Wolfgang Borchert – Ernst Wiechert.

4. Mathématiques

Selon programme.

5. Langue étrangère

Selon programme et choix de textes (Cf. *Bulletin pédagogique*, N° 10, du 15 septembre 1961).

6. Histoire

Prendre selon le programme du brevet depuis : « Mahomet et l' lam » jusqu'à « L'Europe au XVIIIe siècle... » non compris.

7. Instruction civique

Pour les jeunes filles: La commune, la paroisse, le canton, la Confédération – L'Etat, son but, ses ressources.

Pour les jeunes gens: L'Etat, son but, ses ressources – Les devoirs et les droits du citoyen – L'armée suisse.

8. Géographie

Cosmographie: Le système planétaire – Les saisons – Phases de la lune, distance terre-lune ; distance terre-soleil, dimensions du soleil – Eclipses de soleil et de lune.

Géographie physique: Océans et mers (courants marins) – Météorologie : la température, les vents, les précipitations, les changements de temps – Les climats.

Continents: Les pays du Marché Commun : ressources naturelles, agriculture, industrie, voies de communication – Complémentarité et parallélisme des économies – L'Afrique (selon programme du brevet, mais en particulier ressources naturelles, productions selon les zones de climat).

Suisse: Hydrographie : les différents bassins – Les voies de communications fluviales, chemins de fer, routes (cols) – Matières premières minérales – Industrie et commerce.

9. Sciences physiques et naturelles

La physique, selon programme.

10. Branches graphiques

Selon programme.

Observation : Il est rappelé que les notes de classe ne seront pas prises en considération, si elles s'écartent trop des moyennes du jury des examens.

Examens pour les maîtresses d'ouvrage en 1962

1. *Epreuves écrites et orales – Dessin de patron – Coupe – Confection-raccommodage*

   Les candidates seront réparties en deux groupes, dont l'un sera convoqué pour le vendredi 29 juin et l'autre pour le samedi 30 juin (8 h.-12 h. et 14 h. -18 h.), à l'Ecole Secondaire de Jeunes Filles de la Ville de Fribourg.

2. *Epreuves pratiques*

   Les dates et les heures des épreuves de pédagogie pratique seront communiquées ultérieurement à chaque candidate; chacune d'entre elles est appelée à donner une leçon d'une heure au moins.

Les femmes dans l'Enseignement aux Etats-Unis

En 1958, pour la première fois depuis 1890, le nombre de professeurs hommes enseignant dans les écoles secondaires publiques des Etats-Unis a dépassé celui des femmes. Les pourcentages étaient de 50,1 et de 49,6, respectivement. Mais la même année, l'enseignement primaire ne comptait que 12,8 % d'instituteurs. Par conséquent, si l'on considère l'ensemble des écoles, primaires et secondaires, on constate que 73,2 % des enseignants américains sont des femmes.

(UNESCO)

Journées diocésaines « Musique et Liturgie »

Fribourg – 25 et 26 avril 1962

Buts

- Parfaire la formation liturgique des prêtres et des responsables musicaux des chorales paroissiales et des instituts à la lumière des directives de Rome et du diocèse.
- Favoriser la rencontre sympathique, dans le travail et l'amitié, de ces responsables.
- Etudier les conditions de réalisation d'un chant collectif approprié à sa fonction liturgique et adapté aux exigences de l'art.

*

Nous nous sommes assuré la précieuse collaboration de l'Association Saint-Ambroise, approuvée par la Hiérarchie de France et de Belgique pour promouvoir le chant des fidèles. Cette association, la seule spécialisée, déléguera les R. P. Deiss et Gélineau de Paris et l'abbé Marthouret (Robert Jef) de Lyon, tous trois auteurs de cantiques appréciés de notre recueil diocésain.

L'ampleur de la matière à enseigner et le temps relativement restreint ne permettront pas d'organiser des carrefours et des discussions nombreuses. Nous estimons qu'à l'échelon du diocèse, il ne peut être question que d'une information de base qui ne peut guère faire l'objet de discussions puisqu'il s'agit de réaliser des vœux de la hiérarchie. Les questions de modalité, de détail d'application sont laissées à la responsabilité de Messieurs les Doyens ou de Messieurs les Curés, à l'échelon décanat ou paroisse, d'entente avec leurs collaborateurs laïcs.

Programme

A. Conférences

- Les rôles dans l'assemblée liturgique. (Abbé Bullet.)
- Le chant des fidèles et le problème artistique. (Abbé P. Kaelin.)
- Les chants de la messe : la messe chantée, la messe lue. (Père Gélineau.)
- Le cantique populaire dans le renouveau pastoral. (Abbé Marthouret.)
- Renouveau biblique et liturgique de la parole. (Père Deiss).
- L'esprit et la pratique des psaumes . (Père Gélineau.)
- La nouvelle édition du recueil *D'une même voix*. (Abbé Rossi.)
- Témoignages et expériences à l'étranger (France et Allemagne) et dans notre diocèse . (Divers rapporteurs.)
- Importance du chant grégorien. (Abbé P. Kaelin.)
- Séance spéciale au cours de laquelle seront examinés des problèmes particuliers aux prêtres d'une part et aux musiciens d'autre part.
- Forum final et vœux.

B. Célébrations (à l'église du Christ-Roi).

Mercredi soir : messe lue avec chants. (Dir. Michel Corboz.)

Jeudi soir : messe chantée avec participation de l'assemblée. (Dir. Bernard Chenaux.)

(Le programme des chants à exécuter sera donné ultérieurement.)

C. Exercices pratiques

- Préparation des célébrations.
- Exécution des cantiques de la nouvelle édition *D'une même voix.*
- Audition de disques, fiches sonores, librairie spécialisée, expériences cinématographiques, etc.

Horaire

9 h. 30 à 12 h. 30 :	Travail, entrecoupé de pauses et d'exercices pratiques.
13 h.	Repas en commun à la Grenette.
15 h. à 17 h. 30	Reprise du travail.
18 h.	Messe.

Ceux qui le désirent peuvent donc rentrer chez eux pour souper et loger.

Pour ceux qui restent à Fribourg, souper en commun, facultatif, à 19 h. 15, et veillée-audition à 20 h. 30 avec le public de Fribourg.

*

Les Commissions diocésaines de liturgie et de musique sacrée sont responsables de l'organisation de ces Journées.

Nous remercions l'Instruction publique du canton de Fribourg de bien vouloir mettre gracieusement à notre disposition les locaux de l'Université, et d'accorder aux membres du corps enseignant l'autorisation de prendre congé pour participer à cette session.

- *Participation aux frais :*

Les Commissions diocésaines prennent à leur charge la plus grande partie des frais concernant l'organisation (secrétariat, conférenciers, etc.).

Les paroisses et instituts sont invités à bien vouloir faciliter la participation d'au moins deux délégués (un prêtre et un directeur) en assumant les frais de la carte de fête, du déplacement à Fribourg et s'il y a lieu de l'hébergement du mercredi soir.

- *Cartes de fête :* (voir bulletin d'inscription).
- *Logement :* sur demande et à payer sur place.
- *Inscription :* Le délai fixé au 7 avril peut être prolongé pour ceux qui, par erreur, n'auraient pas reçu à temps la documentation.

S'adresser par écrit au Secrétariat « Musique et Liturgie », Grand Séminaire, Fribourg, ou auprès des Directeurs des Commissions diocésaines : M. l'abbé P. Kaelin et M. l'abbé G. Bullet.